



Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

LS.16-03-071-AF
LR avec AR

Palais de l'Elysée
Monsieur François Hollande
Président de la République
55 rue du faubourg st Honoré
75008 PARIS

Roissy, le 23 Mars 2016

Monsieur le Président de la République,

À partir du mois de juillet 2016, une compagnie aérienne norvégienne Norwegian, effectuera des vols au départ de Paris-Charles de Gaulle vers les USA, New-York, Los Angeles et Fort Lauderdale.

Ces nouvelles activités s'inscrivent dans le cadre de l'accord Open Skies entre l'U.E., les USA, l'Islande et le Royaume de Norvège.

Cette compagnie dite « Low Cost » viendra effectuer des vols de 5ème liberté au départ et à l'arrivée de la France avec un système social très notablement différent de celui de notre pays. En effet, outre le fait que les conditions d'emploi de ses personnels navigants, pour la plupart non ressortissants de l'Union européenne, sont très loin des standards européens, ils seront basés aux États-Unis et ne cotiseront donc pas à la Caisse de Retraite du Personnel Navigant de l'Aéronautique Civile.

Il est un fait que tout le système français est mis à mal depuis de nombreuses années par l'absence d'accord social au niveau européen ; l'arrivée d'une entreprise d'un pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne ne fait qu'aggraver la situation.

A l'heure où vous affichez une volonté profonde de voir infléchir la courbe du chômage, la France autorise une entreprise à venir faire du dumping social sur son territoire, conduisant de fait, à affaiblir, voire à faire disparaître des entreprises françaises de transport aérien qui elles, payent leurs charges en France et font travailler des personnels navigants européens.

Car le sujet est bien là : sans émettre de jugement de valeur sur le choix que fait le Royaume de Norvège quant à son appartenance à l'Union Européenne, il bénéficie d'un accord sur le transport aérien sans subir les contraintes d'une appartenance à l'U.E.

C'est bien le Gouvernement français, par l'intermédiaire de la DGAC française, qui accorde à une entreprise ne faisant pas partie de l'Union Européenne des créneaux horaires au départ des aéroports français.

Le SNPNC-FO estime qu'il est de la responsabilité de l'État de protéger ses ressortissants, leurs emplois, leur système social et leurs caisses de retraite. Il n'est pas admissible que, sous couvert de liberté, il mène à la mort tout le système social français.

.../...

Un rapport de l'agence nationale Business France indique que la France est la destination préférée des investisseurs industriels étrangers ; 53 pays ont créé ou maintenu près de 34 000 emplois en France en 2015, soit 27 % de plus qu'en 2014. Cela démontre que le coût du travail, dont on nous abreuve de contre-vérités, n'est pas le seul élément à prendre en compte et que les entreprises qui font de la baisse des charges salariales leur leitmotiv, ne doivent pas être les bienvenues dans notre pays.

Vous êtes le rassembleur de la Nation, vous ne pouvez pas rester sans intervenir et laisser détruire tout un pan de l'économie française.

C'est pourquoi nous vous interpellons et refusons que l'État, sous couvert de liberté, permette à des entreprises « moins-disant social » de piller nos emplois.

Il en va de l'avenir de la France. L'État se doit de protéger ses habitants ; il n'est pas admissible que notre pays ne réagisse pas à la destruction de tout notre système social en laissant des entreprises qui font de la précarisation des salariés, un système de gestion pour le seul intérêt de leurs dirigeants et de leurs actionnaires.

Nous espérons que notre cri d'alarme sera entendu et que vous userez de toute votre influence et de tout votre pouvoir pour que cesse le déclin des salariés français.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de notre profond respect.

David LANFRANCHI
Président



Copies : Ministre des Transports- Monsieur Alain VIDALIES
Ministre du Travail- Madame Myriam EL KHOMRI
DGAC- Monsieur Patrick GANDIL